

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la Détermination Christian Kunze
sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation –
L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à prendre en compte les problèmes de la maturité professionnelle dans notre canton et à engager un train de mesures pour augmenter le nombre de maturités professionnelles délivrés afin de satisfaire nos jeunes et notre économie

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Eu égard au délai qui sépare la présente réponse de la détermination déposée par M. le député Kunze, le Conseil d'Etat rappelle qu'il avait fourni des explications circonstanciées sur les questions qui lui furent originellement posées dans l'interpellation. En complément de celles-ci, il a l'avantage de transmettre au Grand Conseil la position suivante sur la détermination qui a fait suite à la réponse à cette interpellation.

Réponse à la détermination

Le Conseil d'Etat relève que la maturité professionnelle dans le canton de Vaud, qu'elle soit intégrée ou postérieure à la formation professionnelle initiale, constitue une voie parmi d'autres vers une formation professionnelle supérieure. Cette voie répond avant tout à des profils bien particuliers de titulaires du CFC, en particulier ceux témoignant d'un intérêt à développer une culture générale, proportion qui reste d'ailleurs stable dans le temps puisqu'elle était de 9.8% en 2014 et de 11.4% en 2020.

Le plan d'actions de novembre 2019 du Conseil d'Etat en matière de la valorisation de la formation professionnelle, porté par l'actuel Programme de législature 2017-2022, rappelle qu'il existe d'autres voies conduisant à une formation professionnelle supérieure (dites formations tertiaires B). Il s'agit en particulier de la voie des Écoles supérieures et de celle qui offre un raccordement avec les brevets fédéraux et les maîtrises, diplômes qui visent avant tout l'accroissement des compétences-métiers et qui correspondent ainsi directement aux besoins exprimés par les acteurs de l'économie par le biais du marché du travail.

En conséquence, le Conseil d'Etat, eu égard aux efforts importants déjà déployés dans le cadre de la politique de la valorisation de la formation professionnelle, et compte tenu aussi de la variété de formations professionnelles déjà existantes au niveau du tertiaire B estime que la place de la maturité professionnelle est adéquate dans l'écosystème vaudois de la formation postobligatoire et que les mesures déployées à ce jour ont contribué à son renforcement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 mars 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat